

CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1047

VENDREDI 2 MAI 2014

Dispensé de timbrage BREST CTC

Aux côtés des communes

Le Conseil général est un partenaire pour toutes les collectivités du Finistère. Pour aider les communes, un établissement public d'assistance à l'ingénierie locale (EPA) a été créé.

Dans la conduite de ces dossiers, les élus locaux se heurtent régulièrement à la complexité croissante des procédures et à la difficulté d'identifier des interlocuteurs pour les accompagner.

«**Nous avons engagé, comme de nombreux départements, une réflexion sur la création d'une assistance à l'ingénierie locale**», a expliqué Chantal Simon-Guillou, première vice-présidente du Conseil général, lors de la première séance plénière de 2014.

Le Conseil général du Finistère a ainsi réalisé une étude auprès des communes et des EPCI afin de mieux évaluer leurs besoins et attentes. «**Les plus grands, les plus riches ont sans doute capacité en interne de trouver les accompagnements. Mais ce n'est pas le cas de l'ensemble du territoire. Notre projet est donc de présenter la création d'une structure de niveau départemental**», a souligné Chantal Simon-Guillou.

En tant que partenaire des territoires, le Conseil général a donc proposé la création d'un Établissement Public Administratif d'assistance à l'ingénierie locale ouvert aux communes et EPCI. Cette initiative a été accueillie très positivement par les associations d'élus.

Cette structure interviendra dans les quatre domaines dans lesquels les principaux besoins ont été exprimés :



L'EPA pour aider les communes

l'aménagement, la voirie, les bâtiments, l'eau et l'assainissement.

Comme l'a indiqué Chantal Simon-Guillou, «**la structure, légère, que nous mettrons en place aura une vocation d'aiguillage, de coordination des projets. Elle a vocation à nouer des partenariats avec les structures existantes mais également les services opérationnels du Conseil général**». Cette plate-forme se veut donc complémentaire avec les autres intervenants existants, publics et privés, et en particulier avec les EPCI dont la vocation à investir les champs de l'assistance de proximité doit être réaffirmée.

Le budget de cette plate-forme de coordination, qui comptera quatre à cinq agents, sera alimenté par le Conseil général et par une contribution des communes et EPCI adhérents. Elle sera opérationnelle courant 2014.

Toujours dans un souci de coopération et d'échanges, le président du Conseil général rencontrera tous les nouveaux maires du Finistère au mois de juin. Il s'agira à la fois de présenter les orientations du Conseil général mais aussi d'entendre les attentes des maires élus au mois de mars.

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 30/04/2014



Tour d'ivoire ?

François Hollande a été interpellé par une électrice lors de son déplacement à Carmaux. Et alors ? Va-t-on reprocher au président de la République d'aller à la rencontre des Français ? Il faut vraiment avoir la mémoire courte pour ne pas se souvenir de la manière dont son prédécesseur mettait en scène ses déplacements et ses «*bains de foule*» au milieu de militants UMP, triés sur le volet.

François Hollande n'est pas enfermé à l'Élysée. Il connaît les attentes et les impatiences des Français et, lorsqu'il est interpellé, il n'insulte pas ses interlocuteurs.

PS29

Chiffre de la semaine

25

C'est le nombre de mesures qu'a pris le gouvernement pour favoriser l'usage du vélo. Cela passe par la promotion de ce mode de déplacement, l'accès aux trains pour les cyclistes ou le remboursement des déplacements des salariés sur une base de 25 centimes du kilomètre.

L'Europe et la mer

Le Parlement européen a approuvé, le 17 avril, une directive pour la planification de l'espace maritime qui devrait contribuer à l'élaboration, par les États membres, de plans visant à une meilleure coordination des différentes activités menées en mer en veillant à ce qu'elles soient les plus efficaces et durables possible.



Pour le développement des EMR

Le rapport avait été présenté par Isabelle Thomas en octobre 2013 et avait été adopté par la commission pêche du Parlement, par 19 voix contre 2.

Dans les zones côtières et maritimes, de nombreuses activités se disputent le même espace et les mêmes ressources : des zones de pêche, des exploitations aquacoles et des zones maritimes protégées coexistent avec des infrastructures maritimes telles que des câbles, des canalisations, des routes maritimes et des installations pétrolières, gazières et éoliennes. La nouvelle directive

contribuera à éviter que ces utilisations, si diverses, n'entrent en conflit et à créer un environnement stable et attrayant pour les investisseurs, facteur d'une croissance durable.

L'augmentation rapide de la demande en espace maritime pour les activités nouvelles, comme les énergies renouvelables ou les installations d'aquaculture, rend indispensable une planification plus efficace et cohérente des activités en mer. La directive fixe des exigences minimales pour l'établissement des programmes nationaux de planification de l'espace maritime. Ces plans permettront de recenser l'ensemble des activités humaines existantes, en tenant compte des interactions terre-mer, et de déterminer comment les gérer au mieux. Étant donné qu'un grand nombre des activités sont menées par-delà les frontières nationales, la directive contribuera à améliorer la coopération entre les États membres.

« Le rapport a été présenté par Isabelle Thomas. »

La planification de l'espace maritime (PEM) est un élément fondamental pour la croissance bleue et la politique maritime intégrée de l'UE. Elle permet de mieux comprendre la répartition des ressources marines et offre davantage de certitude aux investisseurs en ce qui concerne les possibilités de développement économique. Grâce à cette planification, les opérateurs sauront quel type d'activité peut être mené, à quel endroit et pendant quelle durée.

Une meilleure coordination permettra d'accélérer les procédures, ce qui peut apporter des avantages économiques. Le fait de gagner une, deux ou trois années pour les investissements dans l'aquaculture ou les énergies renouvelables en haute mer pourrait entraîner des bénéfices économiques représentant entre 60 millions d'euros et plus de 600 millions d'euros d'ici 2020.



Un facteur de croissance durable

Et maintenant? Une fois adoptée par les ministres, la directive devra être transposée par les États membres dans leur législation nationale d'ici à 2016 et l'autorité compétente responsable de la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime doit être désignée. Les États membres doivent également établir leurs programmes nationaux d'ici à 2021. Ils sont libres d'adapter le contenu des programmes et des stratégies à leurs priorités économiques, sociales et environnementales, à leurs traditions juridiques mais ils doivent respecter les exigences minimales de la directive.



d'urgence en cours, suite aux tempêtes de cet hiver.

Les tempêtes successives Dirk, Petra, Ulla puis Christine ont causé cet hiver des dommages, plus ou moins importants, sur la côte et dans les ports du département.

Le port d'Audierne, notamment, a subi des dégâts importants et plusieurs accès ont été interdits au public avant les réparations nécessaires, en particulier le môle du Raoulic et le quai Pelletan. De même pour la jetée du Rosmeur dans le port de Douarnenez où les tempêtes ont fragilisé cet ouvrage ainsi que d'autres infrastructures.

Dans les ports de Saint-Guérolé et du Guilvinec, plusieurs opérations seront également nécessaires ainsi qu'au port de Plobannaec-Lesconil où une opération de dragage est également prévue. Les travaux débiteront au début du mois de mai.

Les ports, après les tempêtes

À Loctudy, les infrastructures portuaires n'ont pas subi de dommages importants cet hiver. Michaël Quernez s'est rendu sur place pour faire aussi un point sur l'opération de dragage démarrée en mars 2013 et qui va s'achever dans quelques jours. Après un an de travaux, le port de Loctudy va ainsi retrouver son activité normale. Ces travaux ont permis de sécuriser les déplacements des navires et de restituer les profondeurs prévues lors de la réalisation des ports de pêche et de plaisance.

De plus, au titre de la solidarité territoriale, les élu-es de la majorité du Conseil général porteront une délibération lors de la séance plénière de juin afin d'apporter un soutien financier du Département aux communes finistériennes ayant subi des dommages de leurs biens non assurables.

Par ailleurs, les conseillers généraux sont très attentifs aux sentiers de randonnées littoraux qui ont pu subir des dégâts, plus ou moins graves, lors des tempêtes de cet hiver. Le Conseil général a décidé de mettre en place un groupe de travail avec les partenaires concernés (EPCI, SMATAH, CDT et associations) afin de dresser un état des lieux exhaustif et de mieux déterminer les besoins des collectivités et des professionnels de la mer.

En avant pour les Sénatoriales

Les élections sénatoriales se dérouleront au mois de septembre. Pour le secrétariat national du PS « ces élections devront être, pour le Parti Socialiste, une nouvelle occasion d'approfondir la féminisation, le renouvellement et la diversification de ses candidats ». Il s'agira également de marquer la vocation du PS à conduire le rassemblement de la gauche, au premier comme au second tour.

Le bureau fédéral, qui se réunira le jeudi 5 juin, enregistrera les candidatures et proposera une liste des candidat-e-s.

Le lendemain, le Conseil fédéral adoptera la liste ordonnée de candidat-e-s. Elle sera envoyée aux adhérents qui voteront dans leurs sections le mercredi 18 juin entre 17 h 00 et 22 h 00.

« Tout membre du Conseil fédéral peut proposer une liste alternative

(impérativement déposée avant le samedi 7 juin à 12 h 00) constituée des candidats de son choix parmi les candidatures retenues et enregistrées par le Conseil fédéral», précise la circulaire fédérale. Les ou la liste(s) est/sont soumise(s) au vote des adhérents à jour de leur cotisation. La liste ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proposée par la Fédération à l'investiture nationale.

Pour être candidat-e à une élection sénatoriale, il faut être à jour de ses cotisations d'adhérent et, le cas échéant, d'élu au plus tard à la date limite de la période fixée pour le dépôt des candidatures. Il est également nécessaire d'avoir au moins trois années consécutives d'ancienneté au parti. Les candidat-e-s doivent remplir les conditions d'éligibilité définies par le Code électoral.

Les grands électeurs désignés par les conseils municipaux voteront au mois de septembre, à Quimper, pour élire les quatre sénateurs du Finistère.

Dans une circulaire adressée aux membres du Conseil fédéral, le Premier secrétaire fédéral, Marc Coatanéa, la trésorière fédérale, Claire Malléjac, et le secrétaire fédéral aux élections, Karim Ghachem, précisent les modalités de désignation de la liste dans le Finistère.

L'appel à candidatures débutera le 27 mai et prendra fin le 4 juin. Elles doivent être adressées au secrétariat de la Fédération ainsi qu'au secrétariat national aux élections.



Les élections sénatoriales se dérouleront en septembre

L'invité de la semaine

Les Français de l'étranger vont voter

Boris Faure

Les Français de l'étranger s'apprêtent à élire leurs conseillers consulaires. Une élection qui intervient après la réforme de 2013 qui favorise la démocratie de proximité, nous explique Boris Faure, le Premier secrétaire fédéral de la Fédération des Français de l'étranger.

Cap Finistère : Combien d'adhérents compte la Fédération des Français de l'étranger ?

Boris Faure : Nous comptons 2292 adhérents répartis à travers le monde entier. La Fédération des Français de l'étranger a 30 ans. Au départ, elle était surtout présente en Europe et en Afrique mais elle compte maintenant 80 sections, réparties sur l'ensemble du globe. Nous avons trois sénateurs et, depuis les élections législatives de 2012, cinq députés.

Cap Finistère : Quel est le rôle des conseillers consulaires qui vont être

élus en mai ?

Boris Faure : Plus de 2,5 millions de Français vivent à l'étranger. La loi de juillet 2013 a permis de réformer leur représentation. Auparavant, ils étaient 155 et pouvaient représenter plusieurs communautés. Grâce à la réforme d'Hélène Conway, ils sont plus nombreux et plus proches de nos concitoyens. Les conseillers consulaires représentent les Français établis hors de France dans les conseils consulaires au sein des ambassades et consulats. Ce sont des élus de proximité qui participeront à la mise en place des politiques concernant l'enseignement, les aides sociales, l'emploi et la formation professionnelle.

Cap Finistère : Comment sont-ils élus ?

Boris Faure : Les 443 conseillers consulaires sont élus au suffrage universel direct, sur des listes paritaires. Le nombre de conseillers consulaires varie selon le nombre de Français inscrits sur la liste électorale consulaire de la circonscription. Les électeurs peuvent voter à l'urne

le 25, par procuration ou par internet du 14 au 20 mai.

Cap Finistère : Sur quels thèmes les socialistes mènent-ils campagne ?

Boris Faure : Il faut souligner que nous avons passé des accords avec EELV et le PRG et que nous sommes partenaires avec l'association « Français du Monde ». Nous avons un triple message. D'abord, rappeler que c'est la gauche qui a renforcé la démocratie de proximité en augmentant le nombre de conseillers consulaires. Ensuite, nous attachons une importance particulière à nos compatriotes qui peuvent rencontrer des difficultés et qui ont besoin d'être informés sur leurs droits. Enfin, la question de la scolarisation des enfants dans les écoles françaises est également très importante. Nous défendons la réforme des bourses engagée par la gauche qui a rendu le système bien plus équitable.



Agenda

5 mai

19h 30 : Bureau fédéral
au local du PS à Brest.

12 mai

Meeting pour les
Européennes à Rezé (44),
en présence de
Martin Schulz

25 mai

Élections européennes.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1047 - Vendredi 2 mai 2014
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste



Annonces légales & judiciaires

AVIS DE CONSTITUTION SAS ARPEGE CONSTRUCTIONS

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination :

ARPEGE CONSTRUCTION.

Capital social : 8 000 euros en numéraire.

Siège social : 8, rue de Brest - GOUESNOU (29850).

Objet social : Contractant général dans le bâtiment et travaux publics, l'aménagement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Présidence : Monsieur NASSAR Ghassan demeurant 8, rue de Brest à GOUESNOU (29850).

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Immatriculation : RCS de BREST.

Pour avis,
La Présidence.

SELARL XAVIER MOAL ET ASSOCIÉS Avocats

3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

VENTICONFORT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Écopôle - Vern Ar Piquet
29460 DAOULAS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 avril 2014 à DAOULAS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VENTICONFORT.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Siège social : Écopôle - Vern Ar Piquet (29460) DAOULAS. **Objet** : Conception, pose, maintenance de tous systèmes de ventilation et de traitement d'air pour le bâtiment. **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Capital social** : 5 000 euros. **Gérant** : Monsieur Erwan MONFORT demeurant à DAOULAS (29460) 1, impasse Jaoua. **Immatriculation** : Au RCS de BREST.

Pour avis,
Le Gérant.

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SARL

Par acte sous seing privé du 10 avril 2014, il a été constitué la SARL NEGLO PLUS :

Forme juridique : SARL associé unique. **Dénomination sociale** : NEGLO PLUS. **Objet** : Commerce de bijoux et négoce de produits divers en France et à l'étranger, commerce de téléphones et cartes téléphoniques. **Siège social** : 230, rue Jean Jaurès - 29200 BREST. **Durée de la société** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BREST. **Capital** : 5 000 euros. **Gérant** : Monsieur KOSCIELNY Laurent né le 10 septembre 1985 à WATFORD. **Résidence du gérant** : 4 place de la Libération - 56100 LORIENT.

LES CONSEILS D'ENTREPRISES

Société d'Avocats
143, avenue de Kéradenec - CS 23014
29334 QUIMPER CEDEX
Tél. 02 98 90 04 35

FILEO

Société à Responsabilité Limitée
en cours de liquidation
au capital de 23 000 euros
Siège social : Z.A. de Croas An Herry
29690 LA FEUILLÉE
480 885 573 RCS BREST

Suivant les décisions de l'associée unique du 30 avril 2014, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, a décidé l'attribution du résultat de liquidation, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.
Pour avis,
Le Liquidateur.

CABINET CARCREFF

Société d'Avocats
19A, rue de Châtillon - CS 26535
35065 RENNES Cedex

CB AN ORIENT 56

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17, Hent Sant Fiek
29620 GUIMAËC

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 avril 2014, il a été constitué une société à Responsabilité Limitée dénommée « CB AN ORIENT 56 », au capital de 10 000 euros dont le siège social est situé 17, Hent Sant Fiek - 29620 GUIMAËC et ayant pour objet, directement ou indirectement, en France ou hors de France, l'activité de vente d'équipements de la maison, literie et tous les produits se rapportant à l'univers de la nuit, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS de BREST et dont le gérant est Monsieur Benoît NICOLAS, demeurant 17, Hent Sant Fiek - 29620 GUIMAËC.

Pour immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BREST.
Le Gérant.

PUBLICATION DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé à ARGOL, du 31 mars 2014, enregistré au Service des Impôts de BREST-Ponant le 15 avril 2014, bordereau 2014/537 Case n° 13,

Monsieur Sébastien LE BERRE, demeurant 35, hameau E Meno - 29560 TELGRUC SUR MER a cédé à la société LE BERRE FRÈRES, SARL au capital de 11 430 euros, siège social à Roumouloarn - 29560 ARGOL, immatriculée au RCS de QUIMPER sous le n° 394 177 026, représentée par Jean-Noël, Christian, Marc LE BERRE, un fonds de commerce de « entreprise de travaux agricoles et prestations de services dans l'environnement rural » sis et exploité 2, route de la Fontaine Blanche - 29560 ARGOL, sous le numéro 451 434 807 00019, moyennant le prix de TRENTE TROIS MILLE EUROS (33 000 euros).

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1^{er} avril 2014.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au lieu-dit Roumouloarn - 29560 ARGOL.

Pour avis.

SELARL JEAN-MARC BERROU PIERRE LE REST

Avocat
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

SASP STADE BRESTOIS 29

Société Anonyme Sportive et Professionnelle
à Conseil d'Administration
au capital de 900 016,51 euros
Siège social : 470 bis, rue Alain Colas
Port de Plaisance - 29200 BREST
399 739 663 RCS BREST

Aux termes d'une délibération du conseil d'administration en date du 19 mars 2014, les administrateurs de la société ont pris acte de la démission de Monsieur Michel GUYOT et de la société SAS GUYOT ENVIRONNEMENT GROUPE de leurs fonctions d'administrateurs de la société à compter du même jour.

Pour avis.

LOCQUIREC LOISIRS SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 167 000 euros
Siège social : 1 A, rue du Varcq
29241 LOCQUIREC
491 413 829 RCS BREST

AVIS DE PUBLICITÉ

Par décision du 25 mars 2014, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à compter de ce même jour, aux activités :

- Restaurant - crêperie - vente à emporter.
- Service de traiteur crêpier à domicile (réalisation de crêpes et mini crêpes de froment, mini galettes, roulés de blé noir, blinis...).
- Réalisation de stages d'initiation et de perfectionnement au « tour de main » pour galettes et crêpes, de formations personnalisées en entreprise.
- Activité commerciale ambulante.

En conséquence l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

La société a pour objet l'exploitation de chambres et tables d'hôtes, l'organisation de séminaires et d'activités de loisirs avec toutes prestations de vente et location de biens ou de services accessoires s'y rattachant, et notamment les transports publics routiers de personnes, limités à l'utilisation d'un seul véhicule.

Nouvelle mention :

La société a pour objet :

- Restaurant - crêperie - vente à emporter.
- Service de traiteur crêpier à domicile (réalisation de crêpes et mini crêpes de froment, mini galettes, roulés de blé noir, blinis...).
- Réalisation de stages d'initiation et de perfectionnement au « tour de main » pour galettes et crêpes, de formations personnalisées en entreprise.
- Activité commerciale ambulante.
- L'exploitation de chambres et tables d'hôtes, l'organisation de séminaires et d'activités de loisirs avec toutes prestations de vente et location de biens ou de services accessoires s'y rattachant et notamment les transports publics routiers de personnes, limités à l'utilisation d'un seul véhicule.

Mention sera faite au RCS BREST.

Pour avis.

Ce numéro a été imprimé à
4 800 exemplaires

En cas de déménagement
pour continuer à recevoir
le Cap Finistère,
merci de nous préciser
votre nouvelle adresse.